

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Délibération n°2024.07.114.B

Programmation des actions 2024 de cohésion sociale: Quintetris

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 05 juillet 2024

Secrétaire de Séance: Yannick PERONNET

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

Ont donné pouvoir : Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER, Dominique PEREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_114B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024

**DÉLIBÉRATION
N°2024.07.114.B**

Rapporteur : Madame GINGAST

PROGRAMMATION DES ACTIONS 2024 DE COHESION SOCIALE: QUINTETRIS

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de ses habitants
Ambition : citoyenneté, facteur de cohésion sociale

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 5 - Réduction des Inégalités : le contrat de ville a pour objectif de réduire les écarts socio-économiques constatés dans les quartiers les plus précaires et ceux du reste de l'agglomération
ODD 10 - Partenariats : Favoriser les projets de collaboration entre acteurs de proximité des différents quartiers de la politique de la ville
ODD 16 - Egalité entre les femmes et les hommes : Soutenir les initiatives visant à renforcer la place et le rôle des femmes
ODD 17 - Paix, justice et institutions efficaces : Soutenir des projets d'information et d'aide à l'accès aux droits

Vu les orientations de l'appel à projets 2024 du contrat de ville ;
Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Le Contrat de ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants. Il répond aux enjeux de développement solidaire et de cohésion sociale de l'agglomération.

Le Contrat de ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne ainsi qu'une large communauté d'acteurs.

Le 13 mars dernier, la conférence des financeurs du Contrat de ville a examiné collégialement les projets pour échanger et harmoniser les avis. A l'issue de cette procédure et sur la base des dossiers complets et éligibles, il convient de décider de la programmation des premières actions 2024 relevant du bureau communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_114B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024

Les projets retenus sont les suivants :

Projet	Porteur	Montant	Elus ne prenant pas part au vote
Quartiers d'été 2024 - concerts	Quintetris	1 500 €	Anne-Laure WILLAUMEZ

Le montant total des attributions s'élève à 1 500 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER la programmation des actions de cohésion sociale et du contrat de ville 2024 telle que détaillée ci-dessus.

D'ATTRIBUER le montant de subvention suivant :
- Quintetris : 1 500 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Madame WILLAUMEZ ne prend part ni au débat ni au vote) ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_114B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024
Affichage : 17/07/2024